



**Direction Citoyenneté et Solidarités
Service Etat-Civil**

arrêté n°

DG-AR_2023_65

ARRÊTÉ

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction Générale relative à l'état civil, notamment son titre 1er, chapitre 1er, section 1ère,

CONSIDÉRANT que le Maire et les Adjointes seront absents de la commune le 30 septembre 2023,

Article 1 :

Madame Anne OLIVIER, Conseillère Municipale, est déléguée pour exercer les fonctions d'officier d'état civil en vue de procéder au mariage de :

Madame Laure, Adélie DESBOIS et Monsieur Etienne, Jean PLUCHON

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à Anne OLIVIER et joint à l'acte de mariage des susnommés.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Chapelle-sur-Erdre

Le 10 août 2023

Le Maire,



Fabrice ROUSSEL.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 08/09/2023



ID : 044-214400350-20230810-DG_AR_2023_65-AR